

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS1312

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 164, insérer l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) Au deuxième alinéa de l'article L. 6353-10, la référence : « au III de l'article L. 6323-8 » est remplacée par la référence : « à l'article L. 6323-9 ». ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.